

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2012184CS0202**

Comité Syndical du 2 juillet 2012

**Date de convocation : 21 juin 2012
Date d'affichage : 2 juillet 2012**

OBJET : Budget annexe 2012 « Très Haut Débit » : décision modificative n°1.

L'an deux mille douze, le deux du mois de juillet à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Françoise PERRIN (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	59
Nombre de procurations au moment du vote :.....	6

() Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO

Expose :

- Que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit » porte essentiellement sur l'imputation de l'annuité de l'emprunt réalisé pour les travaux de déploiement du très haut débit de la ZA « Les Rentes » à Mouthiers sur Boême.
- Que le projet de décision modificative est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DMI
011	01	6231			R	Annonces et insertions	270,00
Total chapitre 011							270,00
66	01	66111			R	Intérêts des emprunts	6 995,22
Total chapitre 66							6 995,22
MONTANT DES DEPENSES FONCTIONNEMENT							7 265,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DMI
74	816	74758			R	Attributions et participations	270,00
Total chapitre 74							270,00
76	01	76238			R	Produits financiers par d'autres tiers	6 995,22
Total chapitre 76							6 995,22
MONTANT DES RECETTES FONCTIONNEMENT							7 265,22

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DMI
16	1	1641			R	Emprunt en euro	11 136,66
Total chapitre 16							11 136,66
MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							11 136,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou ordre	Désignation	DMI
27	1	276348			R	Remboursement quote-part annuité emprunt Communautés de Communes	11 136,66
Total chapitre 27							11 136,66
MONTANT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							11 136,66

RECAPITULATIF

	Budget primitif 2012 + restes à réaliser 2011		Budget 2012 Décision modificative n°1		Budget global 2012	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	212 309,00	212 309,00	7 265,22	7 265,22	219 574,22	219 574,22
Investissement	16 121 549,00	16 121 549,00	11 136,66	11 136,66	16 132 685,66	16 132 685,66
Total	16 333 858,00	16 333 858,00	18 401,88	18 401,88	16 352 259,88	16 352 259,88
Différence	0,00		0,00		0,00	

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit, telles que proposées :

- **Chapitre 011 :** 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 66 :** 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit, telles que proposées :

- **Chapitre 74 :** 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 76 :** 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit, telles que proposées :

**- Chapitre 16 : 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit, telles que proposées :

**- Chapitre 27 : 65 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe 2012 « Très Haut Débit, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.